



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Tirage au sort pour siéger à la Commission
Paritaire d'Établissement (CPE).**

Conseil d'administration du 22 avril 2024

Délibération 2024/04/CA-093

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur, notamment son article 18 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Considérant qu'à la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022, les sièges non pourvus à la CPE en raison d'absence de candidatures ont été attribués par tirage au sort parmi les personnels électeurs de chaque groupe et catégorie ;

Considérant que deux sièges de suppléants catégorie A dans les groupes 2 et 3 de la CPE sont vacants à la suite du refus de nomination des personnels tirés au sort ;

PARMI LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- EST TIRÉE AU SORT Madame Caroline CONTE-LACAZETTE pour siéger en tant que suppléante catégorie A du groupe 2 de la CPE,**
- EST TIRÉ AU SORT Monsieur Thierry VIDAL pour siéger en tant que suppléant catégorie A du groupe 3 de la CPE.**

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

26 avril 2024

Toulouse le 22 avril 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile RAUZY



Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 35